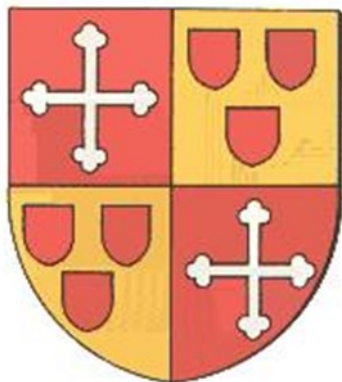


Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale



S'DORF BLÄT

Juin 2023

N°234

<http://ville-housсен.over-blog.fr>

Distribué par les Conseillers Municipaux

LE NOUVEAU CLUB HOUSE Plus grand, plus beau...



Le « Club House'n » sera inauguré le 24 juin prochain

À cette occasion, l'ensemble de la population Houssenoise est invité à participer à cette journée festive et récréative. Plusieurs animations sont prévues.

Le Tennis Club Housсен et le Football Club Ostheim - Housсен vous accueillent les portes grandes ouvertes pour vous faire découvrir leurs activités sportives.

Au programme :

De 10h à 18h :

- Initiation au tennis et au football
- Ateliers sportifs
- Compétition de précision de tir
- Mini-rencontres



Challenge pour tous :
Qui peut battre le TCH ?



12h : Petite restauration : tartes flambées, ...

14h : Inauguration officielle

16h : Match d'inauguration avec la participation, entre autre, du conseil municipal et de M. le Sénateur, Christian KLINGER

17h : Photo de groupe aux couleurs de l'Alsace – L'Alsace Fan Day.

Le 24 juin, c'est la journée mondiale de l'Alsace.

Tous les amoureux de l'Alsace sont invités à venir en rouge et blanc.

Venez nombreux !



Agenda Juin - Juillet 2023

Dimanche 11 juin 2023, à partir de 17h, Eglise : Le Groupe vocal « Houssen Chante » présente « Chansons entre amis »
Samedi 17 juin 2023, à partir de 19h00, Place du Souvenir : Fête de la musique
Mardi 20 juin 2023, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Vendredi 23 juin 2023, à **19h00**, Mairie : Conseil Municipal
Samedi 24 juin 2023, Club House : Inauguration du nouveau Club House
Mardi 18 juillet 2023, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN SEANCE DU 05 MAI 2023

REFECTION DES COURTS DE TENNIS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection des courts de tennis. Ces travaux font partie des travaux programmés en 2023.

La réfection des courts de tennis consiste à renouveler le revêtement vétuste des deux courts. La solution technique préconisée pour répondre aux changements climatiques est un revêtement aiguilleté en fibre qui sera recouvert de sable céramique micro-fin (assimilable à de la terre battue sans les contraintes d'entretien) et qui ne demande pas d'arrosage.

Le Conseil Municipal, après réflexion,

CHARGE Madame le Maire de lancer une consultation pour ces travaux de réfection des courts de tennis,

CHARGE Madame le Maire de déposer les demandes de subvention correspondantes.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1 257 (source INSEE 2019)	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023
Femmes	38	40	38
Hommes	45	44	43
Total	83	84	81
Demandeurs d'emploi indemnisables	67	68	67
Demandeurs d'emploi non indemnisables	16	16	14

OBJET TROUVÉ

Un parapluie a été déposé en Mairie.

Son propriétaire est invité à venir le récupérer sur place aux heures d'ouverture au public.



CHASSE - TIRS DE NUIT



LA SOCIÉTÉ DE CHASSE « LA DIANE DU WIHR » PRATIQUERA DES TIRS DE NUIT SUR LE BAN DE LA COMMUNE, AU FECHTWALD (FORÊT SITUÉE AU SUD-OUEST DU BAN), ENTRE LE 17 AVRIL ET LE 15 NOVEMBRE 2023.

LE TIR DE NUIT EST AUTORISÉ À PARTIR DE 1 HEURE APRÈS LE COUCHER DU SOLEIL ET JUSQU'À 1 HEURE AVANT LE LEVER DU SOLEIL, ET À PARTIR D'UN POSTE FIXE SURÉLEVÉ (EX. : MIRADORS).

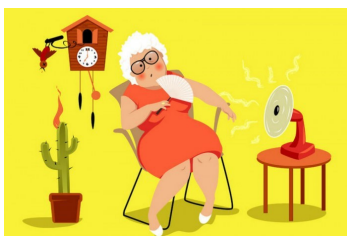


CES TIRS ONT POUR BUT DE DIMINUER LES POPULATIONS DE SANGLIERS ET DE LIMITER LES DÉGÂTS DANS LES CHAMPS DE MAÏS ET DE BLÉ.

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Les personnes âgées vivant seules, ainsi que les personnes handicapées, peuvent s'enregistrer en Mairie afin d'être intégrées dans le dispositif d'alerte et d'urgence qui leur apportera conseil et assistance en cas de conditions climatiques extrêmes (froid ou canicule).

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Mairie au 03.89.41.11.85.



FAIRE MA DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT EN LIGNE



Je réalise ma pré-demande sur www.ants.gouv.fr et je me renseigne sur les justificatifs nécessaires



Une fois toutes les pièces réunies, je prends rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil



Je me rends en mairie avec toutes les pièces justificatives pour déposer mon dossier



Je suis averti par SMS de la disponibilité de ma CNI ou de mon passeport

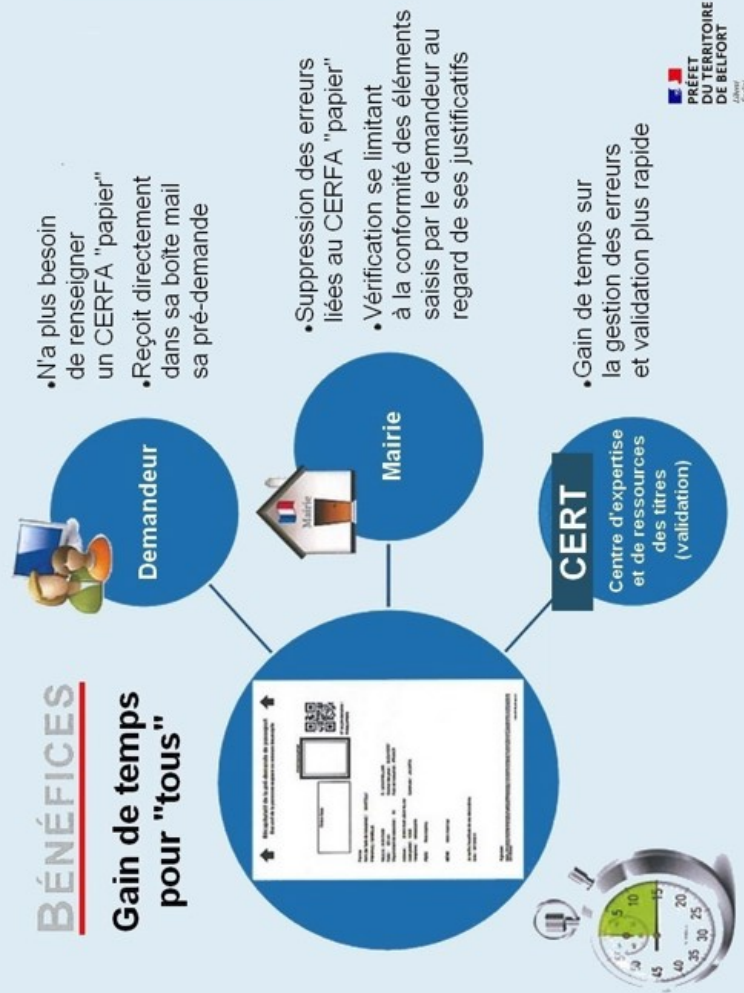
1

2



4

BÉNÉFICES Gain de temps pour "tous"



DÉLIVRANCE DES TITRES D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE

Changement d'adresse

Suite à l'allongement des délais de RDV en Mairie, le ministère de l'intérieur et des outre-mer a décidé de reconduire, pour quelques mois, le moratoire sur les demandes des titres d'identité motivées par un changement d'adresse.

En effet, les usagers n'ont aucune obligation d'effectuer cette démarche. La fonctionnalité du téléservice de pré-demande en ligne de Carte Nationale d'Identité et de passeport permettant de sélectionner le motif « changement d'adresse » est provisoirement désactivé. Dans le même temps, le téléservice informe l'utilisateur de la suspension de la possibilité de renouveler leur titre pour changement d'adresse.

Pièces d'identités requises pour les examens

La dérogation mise en place en 2022 est reconduite en 2023 : il est possible de présenter un titre d'identité expiré depuis moins de 5 ans pour passer les épreuves du baccalauréat et des autres examens et concours. Les jeunes détenant un tel titre peuvent donc s'abstenir de solliciter son renouvellement pour pouvoir passer un examen ou un concours.

Recours à la pré-demande en ligne

Ce recours est un moyen efficace de réduire très significativement la durée des RDV en Mairie, ce qui permet de libérer des nouveaux créneaux. En cas de difficultés les usagers peuvent se rendre dans des espaces France Services. Liste des points disponible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/france-services#>

Moteur national de recherche des RDV en mairie

25 mairies équipées de dispositifs de recueil disposent désormais d'un système de prise de RDV en ligne dans la Haut-Rhin. Une connexion régulière aux sites internet de ces mairies permet d'en bénéficier. Par ailleurs, la plupart de ces systèmes sont désormais raccordés, ou en voie de l'être, au moteur national de recherche, qui permet d'afficher tous les RDV disponibles pour un usager, en fonction de sa localisation, à l'adresse : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>.

Photographies d'identité

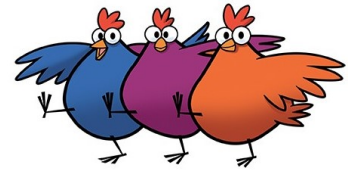
Les photographies d'identité présentées à l'appui d'une demande de CNI ou de passeport doivent dater de moins de 6 mois. Si la photo date de plus de 6 mois, le dossier est rejeté pour « photo non conforme ». Il est alors nécessaire de recommencer le processus de recueil depuis le début (prise d'empreinte, etc...), ce qui entraîne des pertes de temps évitables.

Le site [Service-Public.fr](http://www.service-public.fr) offre à cet égard une information très détaillée à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>



INFLUENZA AVIAIRE - ABAISSEMENT DU NIVEAU DE RISQUE

La situation liée à l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) que connaît la France s'est améliorée.



Le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a pris le 26 avril 2023 un arrêté ministériel qui passe le niveau de risque d'introduction du virus influenza aviaire par l'avifaune d'« élevé » à « modéré », sur l'ensemble du territoire national.

Cependant certaines mesures de prévention restent obligatoires sur tout le territoire tandis que d'autres sont plus spécifiques aux communes situées dans des zones dites à risque particulier (ZRP) c'est-à-dire abritant des zones humides fréquentées par les oiseaux migrateurs, dont la Commune de Houssen fait partie, et notamment :

- claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;
- interdiction de rassemblement d'oiseaux (exemples : concours ou expositions) ;
- interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ZRP à des rassemblements organisés dans le reste du territoire ;
- interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- interdiction d'utilisation d'appelant.

[En savoir plus sur l'influenza aviaire](#) :

<https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>

J'ÉLIMINE LES EAUX STAGNANTES

JE CHANGE L'EAU 2 FOIS PAR SEMAINE ET VIDE LES COUPELLES

JE COUVRE LES BIDONS D'EAU ET LES BASSINS

JE NETTOIE LES GOUTTIÈRES

JE NE LAISSE PAS STAGNER L'EAU DE PLUIE

(très petit !)

0 5 mm

COUPEZ L'EAU

aux moustiques tigres !

Dengue, chikungunya, zika
PROTÉGEONS-NOUS !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau.
C'est là qu'il faut agir...

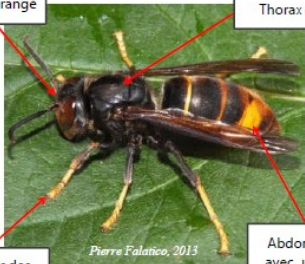
PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

Bien reconnaître le frelon asiatique

Le Frelon Asiatique *Vespa velutina nigrithorax*

Tête noire et visage orangé

Thorax noir



Pierre Falatico, 2013

Extrémités des pattes jaune

Abdomen noir avec une large bande orangée

Nid ovale, entrée unique sur le coté :



Pierre Falatico, 2013

Trou d'entrée

Taille de l'individu	Activité	Situation des nids
3,5 cm	Diurne	En hauteur des arbres Plus rarement proches des habitations

Le Frelon Européen

Vespa crabro - Un risque de confusion

Thorax noir et roux

Tête rousse et visage jaune



Pierre Falatico, 2013

Abdomen jaune avec des dessins noirs

Pattes rousses

Nid en cheminée, entrée large sur le dessous :



Pierre Falatico, 2013

Trou d'entrée

Taille de l'individu	Activité	Situation des nids
4 cm	Nocturne / Diurne	Lieux abrités : grange , stock de bois, grenier, souche, arbre creux...

Autres risques de confusion

Abeille charpentière *Xylocopa violacea*

Taille : 2,5 cm à 3 cm



Pierre Falatico, 2010

Guêpe des buissons *Dolichovespula media*

Taille : 1,8 cm à 2,2 cm



Fritz Geller-Grimm, 2007

Guêpe européenne *Vespa germanica*

Taille : 1,8 cm à 2,2 cm



Soebe, 2005

Bien le signaler

Contexte

Originaire de Chine, le Frelon Asiatique a été détecté pour la première fois en France dans le Sud Ouest en 2004. Depuis, il a colonisé plus de 75 % du territoire.

En région Grand-Est, les premiers cas ont été signalés en 2015 en Lorraine, en Champagne-Ardenne et en 2016 en Alsace.

Classé Espèce Exotique Envahissante par l'Union Européenne, le Frelon Asiatique colonise le territoire et dégrade la qualité de notre environnement.

Le Frelon Asiatique a des impacts à 3 niveaux :

- Apiculture

Prédation des abeilles domestiques et du couvain

Diminution de la production de miel

- Biodiversité

Perturbation des équilibres naturels

Prédation accrue des insectes pollinisateurs

- Santé publique

Risque de piqûres

Perturbation des lieux publics

Perturbation des activités de plein air

Pour plus d'information :
www.fredon-alsace.fr

Vous repérez un Frelon Asiatique Que faire ?

- 1) Prendre une photo du nid ou de l'individu (sans se mettre en danger)
- 2) Contacter le référent de votre département par mail :

Pour le Bas-Rhin :

M. ENGEL Philippe - GDSA 67

Mail : frelonasiatique67@gmail.com

Pour le Haut-Rhin :

M. FRIEH André - GDSA 68

Mail : frelonasiatique68@gmail.com

Plaquette créée par :



LE FRELON ASIATIQUE

Un insecte à surveiller
qui nous concerne tous



UNAF®

- Bien le reconnaître
- Bien le signaler

Pour une lutte efficace



« Alzheimer ? Parlons-en ! »

Manifestation gratuite sur la maladie d'Alzheimer et l'aide aux aidants

Dans le cadre de la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer et de l'aide aux aidants, la MAIA Région Colmarienne de la Collectivité européenne d'Alsace, organise, en partenariat avec **le Comité Régional de Coordination de l'Action Sociale (CRCAS) AGIRC ARRCO et la conférence des financeurs**, une manifestation gratuite, tout public le :

**Le mardi 19 septembre 2023
à Salle Polyvalente La Vigneraie
3 rue de la Vigneraie
68920 WETTOLSHEIM
de 14h00 à 17h00**

Le format de la manifestation met la parole des usagers au cœur de l'évènement avec un théâtre forum qui sera suivi par un débat animé par le Dr Jean-Marc MICHEL, médecin gériatre. Cette manifestation s'adresse aux personnes aidantes d'une personne ayant la maladie d'Alzheimer, aux professionnels intervenants auprès de personnes âgées et à toute personne souhaitant se renseigner sur cette maladie.

L'après-midi se déroulera comme suit :

- **Théâtre-forum par la Compagnie de Théâtre de la Luciole**
 - **Echanges avec Dr Jean-Marc MICHEL, médecin gériatre**
 - **Village des partenaires : stands d'informations des acteurs du territoire**
 - **Moment de convivialité**
- Accueil gratuit des personnes aidées (sur inscription)**

Des professionnels prendront soin de votre proche (sur place ou en structure) ne pouvant rester seul au domicile. Ces places étant limitées, une inscription est demandée pour le 09 septembre au plus tard au numéro ci-dessous.

Contact pour tout renseignement et inscription pour l'accueil des aidés (au plus tard 10 jours avant) : MAIA Région Colmarienne : 03.89.30.66.00 // secretariat_maia_colmar@alsace.eu

URBANISME : RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE SUR SA PARCELLE

En cas de pluie intense, les volumes d'eau produits par le ruissellement sur les surfaces imperméables peuvent être extrêmement importants (**300 à 400 m³ par hectare et par heure**).

Afin de diminuer les risques d'inondation des rues de nos villages, la législation impose aux particuliers de récupérer les eaux pluviales sur leur parcelle, là où l'eau tombe, et de ne pas favoriser leur écoulement vers le domaine public. Il est donc obligatoire pour toute nouvelle construction ou en cas de rénovation d'installer des puits perdus, des grilles d'écoulement et/ou des pavés permettant l'infiltration sur votre parcelle.

ASTUCE : Les eaux récupérées peuvent être stockées dans des récipients couverts pour arroser votre jardin (un plus pour l'environnement).



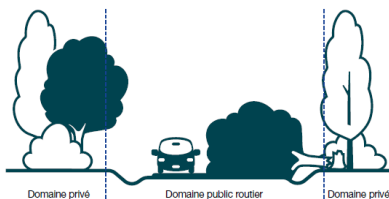
ENTRETIEN DES LISIÈRES BOISÉES Aux abords des routes départementales

Les arbres de votre propriété relèvent de votre responsabilité

La fluidité du trafic routier et la sécurité des usagers constituent des priorités de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette responsabilité est cependant partagée avec les propriétaires des parcelles forestières à proximité des routes départementales.

En tant que riverain d'une route départementale, vous devez :

- Respecter une distance légale de 2 mètres minimum entre la route et les arbres et les haies (plantations et branches).
- Entretenir les arbres, arbustes et haies de votre propriété plantés au-delà de cette limite.



Évitez tout danger, notamment la chute des branches sur les routes, en prenant les mesures nécessaires :

- Surveiller l'état des arbres et procéder à des contrôles par des experts de manière préventive.
- Élaguer pour anticiper la chute de branches mortes ou la rupture d'arbres présentant des symptômes de fragilité ou de dépérissement.
- Intervenir avec un lamier ou par coupe sélective du 1^{er} août au 14 mars en dehors de la période de nidification de la faune locale (hormis la sécurisation d'un site).

Chute d'arbres : conséquences et sanctions encourues

⇒ Pour vous, riverains d'une route départementale

Les riverains qui ne respectent pas ces obligations sont passibles de poursuites pénales, d'amendes et / ou de peines d'emprisonnement. La réparation financière des préjudices matériels et corporels causés vous incombe.

À ce titre, en cas de danger avéré, la Collectivité européenne d'Alsace peut procéder à l'exécution des travaux d'élagage voire d'abattage des plantations sur une parcelle privée afin de garantir la sûreté et la commodité de passage. Les frais afférents aux opérations seront mis à la charge des propriétaires des arbres.

⇒ Pour les usagers

Les chutes d'arbre peuvent entraîner des accidents, des routes fermées et des retards, la mobilisation de moyens humains et matériels importants pour dégager les chaussées.

La Collectivité européenne d'Alsace vous remercie de votre vigilance et de votre compréhension.

⇒ Les contacts

Avant toute intervention en bordure de route départementale, prenez l'attache du Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) le plus proche de la Collectivité européenne d'Alsace pour définir les mesures de protection et de signalisation à mettre en place.

Rendez-vous sur alsace.eu, rubrique « Mobilité et Transport » pour obtenir la liste complète des CEI.

Vous souhaitez obtenir des renseignements ou signaler des branches tombées sur la route ou la signalisation ?

Contacts : 03.89.49.39.29. ou routescea@alsace.eu.

CIMETIÈRE - ENTRETIEN DES ALLÉES ET DES ABORDS

Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif, comme les cimetières. L'utilisation des pesticides est totalement proscrite. Seuls les produits de biocontrôle, à faible risque et autorisés en agriculture biologique peuvent être utilisés sous certaines conditions.

C'est pourquoi les agents communaux désherbent manuellement les allées principales et les abords du cimetière, ce qui rend la tâche plus compliquée.

Nous comptons sur votre compréhension et votre indulgence. Pourquoi pas envisager une démarche collective et profiter de l'entretien régulier de votre tombe pour traiter en même temps ses abords directs ?

Un grand merci à vous de garder ce lieu de recueillement chaleureux !



Fête de la Musique Houssen Samedi 17 Juin 2023

avec le Peter's Band



Place du Souvenir dès 19h
Buvette et tartes flambées

Amis du chant choral

Nous sommes nés il y a 9 mois et notre chef nous fait découvrir les arcanes du chant choral avec ses beautés et ses exigences.

Ce 11 juin sera notre Grande Première et nous sommes à la fois fébriles et impatientes. Serons-nous à la hauteur de cet enjeu. Pour notre chef oui car notre préparation vocale et musicale demeure la base et surtout notre motivation.

Le Groupe vocal
HOUSSEN CHANTE

vous présente

Chansons entre amis

Dimanche 11 juin 2023

17h - Église St Maurice de Houssen



ENTRÉE LIBRE
PLATEAU

Direction musicale : Jacques FIGUE
avec la participation de SCÈNE & VOIX

Notre programme de chansons françaises se veut convivial mais va aussi vous apporter ces qualités de la Chanson que sont beaux textes et belles musiques de Goldman à Vouky et autres Sardou....

Nous allons faire de la musique entre amis en vous montrant aussi les talents qu'il y a chez nous.

A cela viendront s'ajouter de belles solistes au programme très représentatif de cette Chanson que nous aimons.

Chansons, comédie musicale, un peu de classique.

Se faire plaisir et surtout vous faire plaisir

Toute l'équipe vous attend

Renseignements au 06 06 82 11 33

MODIFICATION

SENS DE CIRCULATION RUE DE L'EST

ENTRE LA RUE DU PAPE ET LA RUE DU CEDRE BLEU

Pour des raisons de sécurité, la circulation se fera à sens unique dans toute la partie de la rue de l'Est située entre le croisement avec la rue du Pape et jusqu'à l'intersection avec la rue du Ladhof, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Il sera dorénavant **interdit de tourner à droite en sortant de la rue du Cèdre Bleu**, vers la rue de l'Est.

Seuls les cycles non motorisés restent autorisés à circuler dans les deux sens de circulation.

La signalisation sera mise en place prochainement.

Conscients des changements d'habitude que cette modification implique, nous comptons sur tous les riverains pour respecter ces nouvelles modalités de circulation.

La sécurité de nos usagers reste notre priorité.



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

© 2023 Santé Publique France

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



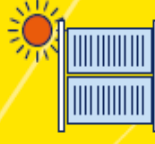
BUVEZ DE L'EAU



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule